



équité
efficience
innovation



Enevi® est une société d'intérêt public dont le but est la valorisation énergétique et économique des déchets urbains combustibles, des déchets de voirie et des boues des stations publiques d'épuration des eaux usées, dans un souci de prévention de la pollution de l'air, du sol et des eaux. Travailler de façon efficiente, développer de nouveaux projets d'innovation et créer un climat de travail basé sur le respect et l'équité fait d'enevi® un acteur incontournable du Valais central en matière de développement durable.

L'entreprise est gérée par processus, selon un système fondé sur une philosophie d'amélioration continue, conformément aux normes internationales ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (santé et sécurité au travail).

La Direction met en œuvre les moyens financiers, techniques et humains nécessaires pour assurer le développement durable d'enevi®. Elle démontre son engagement au système de management intégré en étant un service public de qualité, à l'écoute des besoins de sa clientèle en :

- offrant à ses clients des prestations satisfaisant à des exigences élevées quant à la qualité, la sécurité, l'environnement tout en respectant scrupuleusement les exigences légales et autres prescriptions en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail ;
- informant régulièrement ses clients, ses collaborateurs ainsi que tous ses partenaires ;
- collaborant étroitement avec les acteurs politiques, économiques et sociaux.

Pour atteindre ses objectifs en matière de qualité,

enevi® s'emploie à :

- Maintenir un niveau d'excellence et de performance en mettant en œuvre et en améliorant continuellement un système de management ;
- intégré conforme aux normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001, et en accord avec le modèle Valais Excellence ;
- optimiser les processus de travail dans toutes les activités de l'entreprise de manière à en assurer la pérennité et d'en réduire les impacts environnementaux ;
- assurer les conditions optimales de fonctionnement des installations de production d'énergie pour tous les aspects (environnement, santé, sécurité et rentabilité) ;
- adapter ses dispositifs à l'évolution technologique tout en respectant les contraintes économiques ;
- dispenser à son personnel la formation adéquate répondant aux besoins du poste et des responsabilités ;
- conseiller les autorités des communes actionnaires dans le choix des solutions à mettre en œuvre.

Respectueuse de l'environnement,

enevi® s'engage à :

- Prendre les mesures nécessaires pour prévenir la pollution de l'air, des eaux et du sol tout en respectant les exigences légales en vigueur ;
- promouvoir les projets liés au développement durable ;
- favoriser la préservation des ressources naturelles et des matières premières ;
- minimiser la consommation des énergies non renouvelables et développer la part des énergies renouvelables.

Attachant une importance primordiale à la santé et à la sécurité,

enevi® veille à :

- garantir des conditions de travail assurant la santé et la sécurité de tous les collaborateur·trice·s et collaboratrices par le biais de mesures de prévention ;
- s'assurer que tous les dispositifs de sécurité sont opérationnels et conformes aux exigences légales ;
- former ses collaborateur·trice·s à l'identification des risques et des mesures à prendre pour les réduire ;
- collaborer étroitement avec la Suva et les autres organismes officiels ;
- étendre toutes les règles et directives en vigueur dans l'entreprise aux utilisateur·trice·s, même occasionnels, de ses installations ;
- assurer un processus de consultation et de participation entre la Direction et les collaborateur·trice·s ou leurs représentant·e·s ;
- encourager toute initiative visant à améliorer le cadre de vie des collaborateur·trice·s.

Notre mission

Au service de la population et des entreprises, nous assurons la valorisation énergétique et économique des déchets urbains combustibles, des déchets de voirie et des boues des stations publiques d'épuration des eaux usées, dans un souci de prévention de la pollution de l'air, du sol et des eaux. Dans le cadre de nos axes qualité-sécurité-environnement, nous nous engageons :

pour nos clients :

- maintenir un niveau d'excellence et de performance en mettant en œuvre et en améliorant continuellement un système de management intégré conforme aux normes ISO 9001, ISO 14001 et ISO 45001, et en accord avec le modèle Valais Excellence ;
- assurer un service et un accueil de qualité à la population et aux entreprises de notre bassin de récupération ;
- adapter nos dispositifs à l'évolution technologique tout en respectant les contraintes économiques ;
- optimiser les processus de travail dans toutes les activités de l'entreprise de manière à en assurer la pérennité et d'en réduire les impacts environnementaux ;
- collaborer étroitement avec les organismes et instances officiels ainsi qu'avec toutes nos parties intéressées ;
- conseiller les autorités des communes actionnaires dans le choix des solutions à mettre en œuvre.

pour le développement durable :

- assurer les conditions optimales de fonctionnement des installations de production d'énergie pour tous les aspects (environnement, santé, sécurité et rentabilité) ;
- respecter les exigences légales en vigueur en prenant les mesures nécessaires pour prévenir la pollution de l'air, des eaux et du sol tout en nous assurant que l'ensemble des dispositifs de sécurité soient opérationnels et conformes ;
- promouvoir les projets liés au développement durable;
- favoriser la préservation des ressources naturelles et des matières premières ;
- optimiser les processus de travail dans toutes les activités de l'entreprise de manière à en assurer la pérennité et d'en réduire les impacts environnementaux ;
- minimiser la consommation des énergies non renouvelables et développer la part des énergies renouvelables.

pour nos collaborateurs:

- dispenser à notre personnel la formation adéquate répondant aux besoins du poste et des responsabilités ;
- encourager toute initiative visant à améliorer le cadre de vie des collaborateur-trice-s ;
- garantir des conditions de travail assurant la santé et la sécurité de chacun par le biais de mesures de prévention ;
- former nos collaborateur-trice-s à l'identification des risques et des mesures à prendre pour les réduire ;
- étendre toutes les règles et directives en vigueur dans l'entreprise aux utilisateur-trice-s, même occasionnels, de ses installations ;
- assurer un processus de consultation et de participation entre la Direction et les collaborateur-trice-s ou leurs représentant-e-s.